



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2023 À 18H30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette, Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.

Ouverture de la séance extraordinaire à 18h32.

2.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement numéro 700 décrétant des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne Bégin et autorisant un emprunt de 327 600 \$;**
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.3

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE ROSE-YVONNE BÉGIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 327 600 \$:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lisa Cadorette **Qu'**à une session subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement numéro 700 décrétant des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne Bégin et autorisant un emprunt de 327 600 \$ qui sera payé par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.



No de résolution
ou annotation
2023-05-127

6.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à **18 h 39**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE